Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_31-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_31

OBJET • Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2027

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_31-DE

Catherine ESVANT expose qu'en application de l'article 1521 du Code Général des Impôts, la collectivité qui institue la TEOM peut accorder annuellement une exonération sur les locaux à usage industriel ou commercial. La demande doit être formulée chaque année par écrit et être accompagnée des justificatifs prouvant que l'entreprise fait appel à un prestataire privé pour l'enlèvement des déchets de son activité (copie du contrat ou d'une facture du prestataire extérieur).

La délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant du groupement de communes, qui doit être prise avant le 15 octobre de l'année précédant celle de l'imposition ne vaut que pour une année. Les usagers transmettent une demande écrite avant le 30/06 de l'année N-1 comme prévu au règlement de collecte de CCA, accompagnée des justificatifs de la mise en œuvre d'une prestation de collecte privée respectant la règlementation en vigueur.

En 2026, 16 demandes ont été enregistrées contre 24 en 2025, représentant un montant estimé de 42 à 45 K€ :

ENSEIGNE	PARCELLE	N° INVARIANT	VILLE
GIFI	DL0088	0390411666T	CONCARNEAU
PECHERIES CELTIQUES	BT0154	0390344077A	CONCARNEAU
ETS GALLEN	BT163	0390344073T	CONCARNEAU
INTERMARCHE	CT 71	0390114477Y + 0390114484E + 0390114483J + 0390114487S	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	BK0051	0390109909H + 0390250475V + 0390340104A + 0390340106S + 0390393343F	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	DC0088	0390250520N	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	AA0005	2410324014C	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	DL0001	0390363891E	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	BK0211 et BK0214	0390790218A + 0390790201M	CONCARNEAU
LECLERC CONCARNEAU DISTRIBUTION	*SIG non à jour*		CONCARNEAU
MCDONALD'S	BK0016	0390362181A	CONCARNEAU
FOIR'FOUILLE	ZN0232	0390408799A	CONCARNEAU
GIFI	DL0088	0390411666T	CONCARNEAU
LIDL	AA0083	2410397740N	ROSPORDEN
LIDL	DB0034	0390419336R	CONCARNEAU
LIDL	AB0528	2930392435D	TREGUNC

Considérant l'avis favorable de la commission Transitions, environnement et gestion des déchets du mercredi 02 septembre 2026 et du bureau communautaire du 15 septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_31-DE

Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_31-DE

À 36 voix pour, 9 abstentions (S. MANUSSET, G. PAGNARD, J. KERHERVE, C. NIQUE, G. LE BIS, G. PRIGENT, M-T. JAMET, A. MARSAULT, C. BERTHOU), 3 voix contre (T. LE BON, M. ROSARIO, J. DUPUY),

Le conseil communautaire :

> Valide les demandes d'exonération présentées au titre de l'année 2027.
> Autorise le Président à signer tout document en rapport avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA